

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

- 27 Approbation des comptes de gestion 2019,
 - 28 Comptes administratifs 2019,
 - 29 Affectation du résultat : assainissement,
 - 30 Affectation du résultat : camping,
 - 31 Affectation du résultat : commune,
 - 32 Vote du budget primitif 2020,
 - 33 Taux d'imposition 2020,
 - 34 Subventions 2020,
 - 35 Voirie 2020,
 - 36 Acquisition d'un tableau numérique,
 - 37 Réfection du mur en pierres du pont de Lacour,
 - 38 Rénovation du mur du jardin public,
 - 39 Aide aux commerçants,
 - 40 Fourniture et pose de grilles garde tuiles sur l'église et le presbytère,
 - 41 Acquisition de boîtes à clés pour le camping,
 - 42 Programme de réfection de la chaussée dans la traverse du bourg,
 - 43 Commission de contrôle des listes électorales,
 - 44 Déploiement WIFI,
 - 45 Nomination de responsables dans les commissions,
 - 46 Label territoire bio engagé,
 - 47 Participation aux dépenses des syndicats de communes 2020,
 - 48 FDEE19 compétence exploitation maintenance EP,
 - 49 Office du tourisme,
 - 50 Contractualisation départementale,
 - 51 Ouverture bureau de poste,
 - 52 Personnel communal,
 - 53 Insertion publicitaire dans le journal la vie corrézienne,
- Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt, le 24 juin 2020, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2020.

Présents : Messieurs SALLARD, COMBE, CHAUDIÈRES, MOULIN, FORETNEGRE, CLAVIERE, DUCROS, HOURTOULE et Mesdames TROYA, BELVEYRE, LAJOINIE, FOLCH, BREUIL, MORVAN.

Absente : Mme DELPIROUX

Pouvoir : Mme DELPIROUX à Mr FORETNEGRE

Secrétaire de séance : Madame Sonia TROYA.

N° 2020 / 27

APPROBATION : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
EXERCICE 2019 : Commune, Camping et Assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

N° 2020 / 28

COMPTES ADMINISTRATIFS : COMMUNE - ASSAINISSEMENT - CAMPING

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		342 786,22	71 268,38		71 268,38	342 786,22
Opérations de l'exercice	780 507,27	1 270 133,80	649 010,39	252 098,56	1 429 517,66	1 522 232,36
TOTAUX	780 507,27	1 612 920,02	720 278,77	252 098,56	1 500 786,04	1 865 018,58
Résultats de clôture		832 412,75	468 180,21			364 232,54
Restes à réaliser			305 520,29	313 590,00	305 520,29	313 590,00
TOTAUX CUMULES	780 507,27	1 612 920,02	1 025 799,06	565 688,56	1 806 306,33	2 178 608,58
Résultats définitifs		832 412,75	460 110,50			372 302,25

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		51 799,51	264 229,95		264 229,95	51 799,51
Opérations de l'exercice	32 412,22	50 489,03	347 593,38	486 343,06	380 005,60	536 832,09
TOTAUX	32 412,22	102 288,54	611 823,33	486 343,06	644 235,55	588 631,60
Résultats de clôture		69 876,32	125 480,27		55 603,95	
Restes à réaliser			144 242,95	350 744,76	144 242,95	350 744,76
TOTAUX CUMULES	32 412,22	102 288,54	756 066,28	837 087,82	788 478,50	939 376,36
Résultats définitifs		69 876,32		81 021,54		150 897,86

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL CAMPING.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 056,55	16 408,38		16 408,38	8 056,55
Opérations de l'exercice	33 554,61	46 101,39	16 997,44	18 253,88	50 552,05	64 355,27
TOTAUX	33 554,61	54 157,94	33 405,82	18 253,88	66 960,43	72 411,82
Résultats de clôture		20 603,33	15 151,94			5 451,39
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 554,61	54 157,94	33 405,82	18 253,88	66 960,43	72 411,82
Résultats définitifs		20 603,33	15 151,94			5 451,39

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

N° 2020 / 29

AFFECTATION DES RÉSULTATS : ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire			
	Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		51799,51
	Déficit d'investissement antérieur reporté		-264229,95
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019			
	Solde d'exécution de l'exercice		138749,68
	Solde d'exécution cumulé		-125480,27
Reste à réaliser au 31/12/2018			
	Dépenses d'investissement		144242,95
	Recettes d'investissement		350744,76
	Solde		206501,81
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019			
	Rappel du solde d'exécution cumulé		-125480,27
	Rappel du solde des restes à réaliser		206501,81
	Besoin de financement total		0,00
Résultat de fonctionnement à affecter			
	Résultat de l'exercice		18076,81
	Résultat antérieur		51799,51
	Total à affecter		69876,32

↪ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.)			0
2°) - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.)			
3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créditeur)			69876,32
	TOTAL		69876,32

N° 2020 / 30 AFFECTATION DES RÉSULTATS : CAMPING

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire			
	Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		8056,55
	déficit d'investissement antérieur reporté		-16408,38
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019			
	Solde d'exécution de l'exercice		1256,44
	Solde d'exécution cumulé		-15151,94
Reste à réaliser au 31/12/2019			
	Dépenses d'investissement		
	Recettes d'investissement		
	Solde		
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019			
	Rappel du solde d'exécution cumulé		-15151,94
	Rappel du solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement total		-15151,94
Résultat de fonctionnement à affecter			
	Résultat de l'exercice		12546,78
	Résultat antérieur		8056,55
	Total à affecter		20603,33

↳ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.)		15151,94
2°) - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.)		
3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créditeur)		5451,39
	TOTAL	20603,33

N° 2020 / 31

AFFECTATION DES RÉSULTATS : COMMUNE

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		342786,22
Déficit d'investissement antérieur reporté		-71268,38
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019		
Solde d'exécution de l'exercice		-396911,93
Solde d'exécution cumulé		-468180,21
Reste à réaliser au 31/12/2019		
Dépenses d'investissement		305520,29
Recettes d'investissement		313590,00
	Solde	8069,71
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-468180,21
Rappel du solde des restes à réaliser		8069,71
	Besoin de financement total	-460110,50
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		489626,53
Résultat antérieur		342786,22
	Total à affecter	832412,75

↳ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1°) - Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.)		460110,50
2°) - Affectation complémentaire en "Réserves" (Crédit du compte 1068 sur B.P.)		
3°) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P., ligne 002 (Report à nouveau créditeur)		372302,25
	TOTAL	832412,75

N° 2020 / 32
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité procède au vote des budgets 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE		
Section de fonctionnement		
Dépenses	1152920,25	
Recettes	1152920,25	dont 372302,25 d'excédent reporté
Section d'investissement		
Dépenses	1134801,98	dont 305520,29 de restes à réaliser et déficit reporté 468180,21
Recettes	1134801,98	dont 313590,00 de restes à réaliser et
		dont 0 d'excédent reporté
		et 460110,50 d'affectation du résultat
Vote à mains levées	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 12 Contre: 3
ASSAINISSEMENT		
Section de fonctionnement		
Dépenses	141880,84	
Recettes	141880,84	dont 69876,32 d'excédent reporté
Section d'investissement		
Dépenses	366250,23	dont 144242,95 de restes à réaliser et déficit reporté 125480,27
Recettes	366250,23	dont 350744,76 de restes à réaliser
		dont 0 d'excédent reporté
		et 0 d'affectation du résultat
Vote à mains levées	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 15 Abstentions: 0
CAMPING		
Section de fonctionnement		
Dépenses	60451,39	
Recettes	60451,39	dont 5451,39 d'excédent reporté
Section d'investissement		
dépenses	37951,62	dont 0 de restes à réaliser et déficit reporté 15151,94
Recettes	37951,62	dont 0 de restes à réaliser et affectation du résultat 15151,94
	Votants: 15	Exprimés: 15 Pour: 15

N° 2020 / 33
TAUX D'IMPOSITION DE 2020

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2020, ainsi qu'il suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.26 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.17 %**

Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

N° 2020 / 34
SUBVENTIONS 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :**

	2020
Caisse des écoles	15000
Camping	25000
Total:	40000

SPAUR UNION SPORTIVE ARGENTACOISE	700
SPRX ST PRIVAT PLEAUX RUGBY XAINTRIE (filles)	900
ASSO ENTENTE DES BARRAGES (football)	2350
AJAX ECOLE DE FOOTBALL	700
SAINT PRIVAT ANIMATIONS	1500
PETANQUE XAINTRICOISE	1400
FAMILLES RURALES DE LA XAINTRIE BLANCHE	1200
BOUTS DE CHIFFONS	1000
AMIS DE LA BOURREE	820
COMITE DES FOIRES	700
COMITE DES FOIRES: ANIMATION MUSICALE REPAS DES AINES	300
TENNIS DE TABLE ENTENTE BASSIGNAC LE HAUT - SAINT PRIVAT	700
SOCIETE DE CHASSE	600
PECHEURS DE LA XAINTRIE	600
COMICE AGRICOLE CANTONAL	500
FNACA	400
COOPERATIVE SCOLAIRE RPI	400
ASSO ATTELAGE XAINTRIE EQUIDES PASSION	400
CCJA	300
ASSOCIATION EUROPEENNE DE LA XAINTRIE	400
CLUB DU 3EME AGE ST PRIVAT	200
CARREFOUR DE L'AMITIE ST PRIVAT	200
XAINTRIGOLOS	200
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI	400
SOLIDARITE AMGHRASS	150
CHORALE JUBILATE SANTRIA	150
ASSO AMIS BIBLIOTHEQUE DE PRÊT	125
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST PRIVAT	110
VELO CLUB AURIAC	100
ASSO CHEVAUX LOURDS XAINTRIE / ARGENTAT	100
USEP COMITE DEPARTEMENTAL	55
MNT	55
AFOXA	55
ASSO ACSESS EPDA SERVIERES	50
ASSO DES DDEN	50
APAX B	50
EXCEPTIONNEL: VOYAGE SCOLAIRE IZE GUBBELS	35
LES ECURIES DE LA XAINTRIE A SAINT PRIVAT	100
CROIX ROUGE SOLIDARITE RURALE 19 BRIVE	50
POLYSSON CORREZE A TULLE	50
TOTAL	18155,00

N° 2020 / 35
VOIRIE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour la voirie 2020 :

- Colas	69500.00 € TTC
- Devaud TP	73872.00 € TTC
- Eurovia	48920.50 € TTC

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de Eurovia à 48920.50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme le choix de l'entreprise Eurovia au prix de 48920.50 € TTC,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché.**

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que le programme a été retenu au titre de la DETR, au taux de 40%, pour un montant de 34340.56 € (dépense subventionnable HT 85851.40 €).

N° 2020 / 36
ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE POUR LA CLASSE DE MME PRAT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet a été retenu au titre de la DETR, au taux de 50% sur un montant de dépense subventionnable HT de 2620 €, soit 1310 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de passer commande du matériel auprès de Technique Média informatique à Objet 19.**

N° 2020 / 37
RÉFECTION DU MUR EN PIERRES DU PONT DU VILLAGE DE LACOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire réaliser les travaux de réfection du mur en pierres du pont du village de Lacour et présente le devis établi par Monsieur Patrice Meilhac, maçon à Saint Privat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Approuve le devis présenté par Monsieur Meilhac, s'élevant à la somme de 967.20 € TTC,**
- **Décide d'inscrire la dépense sur l'article 61523 du budget principal,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.**

N° 2020 / 38
RÉNOVATION DU MUR DU JARDIN PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de restaurer le mur du jardin public longeant la propriété de Monsieur Theil Alexandre. Le montant du devis établi par Monsieur Meilhac Patrice, maçon, s'élève à la somme de 2552.16 € TTC et 2126.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention de 25% au titre des aménagements communaux,**
- **Vote le plan de financement suivant :**

TTC	2552.16 €
Subvention 25%	531.70 €
Fonds propres	1595.10 €
TVA	425.36 €
- **Décide d'installer un grillage de protection au-dessus du mur,**
- **Décide d'inscrire la dépense sur l'article 615221 du budget principal.**

N° 2020 / 39
AIDE AUX COMMERÇANTS

Monsieur Foretnègre suggère que la commune alloue une aide sous forme de bons d'achat aux commerçants les plus touchés par le confinement sanitaire, à savoir : les restaurants et les salons de coiffure qui ont dû cesser toute activité, en raison de fermetures administratives.

- Restaurants : Monsieur Mathieu Patrick, hôtel de la poste - Monsieur Denibeau Pascal, la belle époque - Monsieur Chassagne Daniel, auberge de la Xaintrie,
- Salon de thé : Madame Danen Hellen,
- Coiffeurs : Mesdames Vidal Martine et Lac Maryline.

Monsieur le Maire souligne que certains commerces ont très bien fonctionné pendant cette période et que si l'idée de Monsieur Foretnègre est excellente, il pourrait leur être fait aussi appel par solidarité envers les commerces les plus touchés.

Il s'est informé aussi sur les possibilités légales offertes aux collectivités en la matière.

Une réunion de la commission économie sera programmée afin d'évoquer les possibilités, afin de faire le choix de la solution la mieux adaptée.

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte,**
- **Émet un avis favorable sur le principe de l'attribution d'une aide aux commerces fermés administrativement pendant le confinement.**

N° 2020 / 40
FOURNITURE ET POSE DE GRILLES GARDE TUILES SUR L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire installer des grilles de protection sur les toitures de l'église et du presbytère.

Il présente le devis établi par Monsieur Bourbouze, couvreur, qui s'élève à la somme de 1386 € HT soit 1663.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Approuve le devis de Monsieur Bourbouze, s'élevant à 1386.00 € HT et 1663.20 € TTC,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au taux de 60%,**
- **Vote le plan de financement suivant :**

- Montant TTC	1663.20 €
- Subv. Département 60%	831.60 €
- TVA	277.20 €
- Fonds propres	554.40 €
- **Fixe la date de réalisation des travaux à l'automne 2020.**

N° 2020 / 41
ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE CAMPING

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de boîtes à clés avec viroles pour les chalets du camping, afin de déposer les clés à l'attention des résidents arrivant sur le site en dehors des horaires d'accueil du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire l'acquisition de 10 boîtes à clés à viroles,**
- **Approuve le devis de la SAS Lajoinie, s'élevant à 10 x 65.00 €, soit 650.00 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 6063 du budget 2020 du camping.**

N° 2020 / 42
PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA TRAVERSE DU BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services du Département ont prévu la réfection de la voirie en traverse du bourg (de chez Thom'autos jusqu'au carrefour avec la route de Labrousse, via la déviation poids lourds). Les travaux étaient programmés avant la saison estivale, mais en raison de la nécessité de programmer certains aménagements, tels que remplacement des bordures à charge de la commune, leur réalisation est reportée à 2021.

Ce report permettra à la commune d'établir un programme de PAB, avec étalement des dépenses sur plusieurs années.

Il sera nécessaire de faire appel à un (ou des) maître(s) d'œuvre, pour mener à bien le projet dans son intégralité (aménagement piétonnier, sécuritaire...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le projet d'élaboration d'un PAB.**

N° 2020 / 43
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016, ayant réformé les modalités de gestion des listes électorales et conféré au Maire le pouvoir décisionnaire quant aux inscriptions et radiations sur les listes électorales de la commune, a créé les commissions de contrôles compétentes pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du Maire.

Les membres qui les composent sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Ainsi, et après en avoir délibéré, les propositions faites, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, sont les suivantes :

- **Liste majoritaire « Œuvrons unis pour Saint Privat »**

<u>Titulaires</u> : BELVEYRE Maryse	<u>Suppléants</u> : FOLCH Simone
BREUIL Murielle	CLAVIERE Bernard
COMBE Francis	MORVAN Anne MARIE

- **2^{ème} liste « Ensemble pour Saint Privat »**

<u>Titulaires</u> : FORETNEGRE Alain	<u>Suppléant</u> : HOURTOULE Hervé
DELPIROUX Sylvie	

N° 2020 / 44
DÉPLOIEMENT DU WIFI TERRITORIAL EN VALLÉE DE LA DORDOGNE

Présentation du projet de Wifi territorial

L'utilisation du Wifi territorial est **gratuite, sécurisé et ouverte** à tout utilisateur final, dès lors qu'il dispose d'un terminal capable de se connecter en Wifi (téléphones, tablettes, ordinateurs, etc.).

En Vallée de la Dordogne Corrézienne, les bornes du wifi territorial seront installées dans des lieux publics et bénéficiant d'une fréquentation suffisante pour la commune. Elles pourront être positionnées à l'extérieur ou à l'intérieur de bâtiment public, avec une préconisation à l'extérieur.

Les objectifs identifiés du projet sont de :

- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Dynamiser l'économie locale,
- Promouvoir l'identité territoriale en facilitant notamment l'accès à la communication, à la diffusion d'information et grâce à un portail captif « Vallée de la Dordogne »,
- Offrir sur le territoire tout au long de son séjour touristique et/ou dans les déplacements un accès Internet gratuit en plusieurs points, avec un même identifiant,
- Favoriser les usages numériques et les outils existants,
- Disposer de données identifiants les besoins locaux,
- Pour les touristes étrangers, permettre un accès aux informations sans surfacturation.

Ce projet est cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne par le Fonds européen agricole de développement rural - LEADER.

Fonctionnement

A. Connexion continue gratuite sur tout le territoire Vallée de la Dordogne

Par confort pour l'utilisateur et en tant que réseau unifié sur le territoire, tout terminal déjà identifié se reconnectera automatiquement d'un hotspot à l'autre après une première

authentification sur le portail. La solution attendue est « clé en main » et doit offrir une excellente qualité de connexion.

L'utilisateur ne sera sollicité à nouveau qu'à partir du moment où sa limite de temps d'utilisation serait dépassée. Il recevra alors une notification lui demandant s'il veut se reconnecter ou non.

Les hotspots fonctionneront 7 jours sur 7 sur les différents sites et avec différentes options d'horaires (à confirmer à la signature de la convention) seront suivant les sites : 8h à 21h30 ou 7h à minuit ou 24h/24h. Néanmoins si des difficultés venaient à être signalées un paramétrage individuel sera possible. La solution proposée sera compatible avec la couverture présente sur le territoire.

Le prestataire proposera de possibilités de paramétrage pour assurer une qualité de connexion correcte, au détriment du nombre de connexions. Une limitation de la bande passante pourra être mise en place selon les sites.

Le wifi territorial respectera la sécurité des infrastructures de chaque structure. Le prestataire mettra en œuvre une solution séparant le réseau fourni par la commune et celui du wifi territorial.

B. Promouvoir le territoire et ses ressources

La Vallée de la Dordogne souhaite mettre en place un outil favorisant la **relation avec sa population et sa clientèle touristique au travers de son réseau wifi territorial et faire connaître les ressources locales**. L'objectif est de faire en sorte que le réseau puisse communiquer avec ses utilisateurs au travers d'évènements de déclenchements et/ou la géolocalisation par exemple.

Exemple : <https://wifi.2isr.fr/wifi-marketing-relation-client.html>

Le réseau de wifi territorial a vocation à devenir un outil de relation avec les personnes présentes sur le territoire qui ne viendraient pas par exemple dans les bureaux d'informations touristiques de l'office de tourisme pour consulter les offres présentes localement.

La solution sera évolutive en fonction d'autres besoins futurs.

C. Informer les usagers et mieux comprendre leurs attentes

La collecte de données permettra de mieux connaître les attentes des usagers et d'améliorer l'attractivité locale. Elle ne se fera qu'après acceptation des conditions générales d'utilisation par l'utilisateur. Le prestataire présentera différentes options.

La collecte des données sera conforme à la réglementation en vigueur. Une charte de bonnes pratiques des données personnelles entre les parties prenantes définira les modalités.

Les communes participantes seront invitées à participer à différentes réunions concernant la mise en œuvre du projet et pour son évaluation.

Une convention entre la Commune, le PETR, le Conseil Départemental et l'Office de tourisme définira les missions de chacune des parties prenantes et l'autorisation de la mise à disposition des données. Les projets de convention et de mise à disposition sont joints à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'installer une borne wifi avec accès gratuit et sécurisé au camping municipal,**
- **décide d'autoriser le PETR vallée de la Dordogne corrézienne à faire cette installation,**
- **décide d'accepter la prise en charge de la maintenance annuelle du hotspot,**
- **décide de réaliser d'éventuels travaux de raccordements électriques et RJ45**
- **décide d'autoriser Monsieur le Maire signer les conventions relatives à la mise en place du wifi territorial et à la mise à disposition des données entre la commune, le PETR vallée de la Dordogne corrézienne et l'office de tourisme vallée de la Dordogne,**
- **décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à ce dossier**

- **décide que Monsieur le Maire participera aux réunions liées au projet.**

N° 2020 / 45
NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose de nommer un responsable au sein de chaque commission :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| ✓ Finances : | Monsieur Fabien DUCROS |
| ✓ Tourisme et économie : | Madame Géraldine LAJOINIE |
| ✓ Travaux : | Monsieur Philippe MOULIN |
| ✓ Enfance et jeunesse : | Madame Sonia TROYA |
| ✓ Communication : | Madame Anne Marie MORVAN |
| ✓ Vie associative : | Monsieur Didier CHAUDIÈRES |

Chaque commission devra être réunie à l'initiative des responsables désignés, lorsqu'ils en ressentiront le besoin.

N° 2020 / 46
LABEL « TERRITOIRE BIO ENGAGÉ »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est vue attribuer le label « Territoire bio engagé », en date du 30 janvier 2020, pour une durée de 2 ans.

La remise officielle du label sera organisée à l'occasion de la signature d'une charte « Territoire bio engagé » et la remise d'un kit de communication mettant en avant la labellisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Territoire bio engagé ».**

N° 2020 / 47
PARTICIPATION AUX DÉPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES POUR 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture concernant la participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 pour l'année 2020, dont le montant s'élève à 2056.31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose à la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 2056.31 €, correspondant à la quote-part de la commune aux dépenses de la FDEE19,**
- **Souhaite que la participation soit inscrite sur le budget de la commune.**

N° 2020 / 48
FDEE19
COMPÉTENCE - EXPLOITATION - MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la FDEE19 propose à ses communes membres la possibilité de lui transférer une partie de la compétence « Éclairage public », afin de réaliser pour leur compte les travaux d'investissement et les financer à hauteur

de 50%. La commune de Saint Privat est membre de la FDEE19 depuis le 1^{er} janvier 2017 en lieu et place de l'ancienne communauté de communes du canton de Saint Privat, pour les compétences suivantes :

- Distribution publique d'électricité (compétence obligatoire),
- Éclairage public (option 2 : MO de tous les investissements sur les installations d'éclairage public),
- Recharge des véhicules électriques.

Plusieurs communes ont sollicité la FDEE19, manifestant l'intérêt de mutualiser les travaux de maintenance et d'exploitation au sein du groupement, afin d'optimiser les interventions et les coûts.

Pour répondre à cette demande la FDEE19 a besoin de consulter l'ensemble des communes et ce n'est que si le nombre de réponses est assez important que la compétence « Éclairage public investissement et exploitation-maintenance » pourra être étudiée.

Dans le cas où un nombre suffisant de communes souhaitent s'engager dans la démarche, la procédure de transfert de la compétence pourrait démarrer en octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Émet un accord de principe en faveur du transfert de compétence « Éclairage public : exploitation et maintenance »**,
- **Se prononcera définitivement lorsque des précisions supplémentaires seront apportées par la FDEE19, suite à cette enquête et notamment sur les modalités de ce transfert.**

N° 2020 / 49 OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été informé par le responsable de l'office du tourisme Vallée de la Dordogne, que le bureau de Saint Privat n'ouvrirait pas au public cet été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Souhaite que l'accueil des touristes à Saint Privat soit maintenu de façon pérenne,**
- **Demande la réouverture dès 2021 et si possible, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, dès 2020 à raison d'un accueil adapté,**
- **Décide d'adresser un courrier de protestation aux responsables de l'office du tourisme Vallée de la Dordogne, afin de signaler le désaccord des élus du plateau.**

N° 2020 / 50 CONTRACTUALISATION DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositifs existants au titre de l'actuelle politique départementale d'aides aux collectivités :

- ✓ Dotation voirie :
Le niveau des dotations est maintenu au taux de 40% - plafonné à 10000 € / an
- ✓ Adressage :
Le programme se poursuit (arrêté de subvention de 1680 € du 23/05/2018)
- ✓ Aide projets eau et assainissement :
La commune a clôturé le programme assainissement en 2019
- ✓ Dispositif contractuel 2018/2020 :

Salle multi-activités (subvention de 150000 €) - projet en cours

Accessibilité : Subvention de 15000 € - travaux réalisés

Toiture Jarrigoux : subvention de 6090 € - travaux réalisés

✓ Dispositif contractuel 2021/2023 :

À définir au vu du recensement des projets communaux (salle multi-activités, PAB, accessibilité...)

N° 2020 / 51

OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame la Directrice de la Poste du secteur d'Argentat, concernant les horaires d'ouverture du bureau de poste de Saint Privat du 29 juin au 05 septembre 2020. Le bureau de poste ne serait ouvert que le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h, en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la commune de Saint Privat occupe toujours une position de bourg centre, que ce territoire rural ne bénéficie pas ou peu des services publics et oblige les administrés à se rendre au bureau d'Argentat :

- **Déplore que l'amplitude d'ouverture soit passée de 27 h à 12 h,**
- **Juge inadmissible les mesures de restriction imposées à la population,**
- **Décide de voter, à l'unanimité, la motion suivante :**

Le Maire ayant été avisé le 12 juin 2020 que l'ouverture du bureau de Poste de Saint Privat ne serait assurée que le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h, du 29 juin au 05 septembre 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proteste contre les horaires mis en place, contraires à la continuité du service public et demande la réouverture du bureau de Poste aux horaires habituels.

Le Conseil Municipal dénonce auprès de l'État, de la Direction Départementale « la Poste », une atteinte aux services publics avec cette nouvelle restriction des heures d'ouverture du bureau de poste.

La présente motion sera adressée à :

- **La direction départementale de la Poste,**
- **L'association des Maires de la Corrèze,**
- **Le Préfet de la Corrèze.**

N° 2020 / 52

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire dresse l'état des besoins saisonniers pour 2020 :

- Camping :

Stéphane THEVIN est chargé de l'accueil, de la gestion des réservations, du suivi des encaissements et de la gestion globale du camping, à raison de 44 h, pendant 6 semaines sur la saison estivale.

Il sera nécessaire d'y adjoindre une aide. Jennifer DHELLEMME est candidate.

- Atelier :

Serge MIELVAQUE n'ayant pas repris son activité, il convient de recruter un saisonnier pour seconder le personnel titulaire pendant les congés annuels. À ce jour, Monsieur le Maire a enregistré la candidature de Léo DUCROS 17 ans. Gérard CHASSAGNE qui a été contacté n'est pas intéressé pour des raisons de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent saisonnier au camping pour la période du 18 juillet au 30 août 2020 ; un contrat saisonnier sera établi.
- Décide de recruter un agent saisonnier (de préférence majeur), pour les besoins du service technique, du 06 juillet au 14 août 2020. Un contrat saisonnier sera établi.

Mr le Maire est chargé du recrutement des 2 agents.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame DUCROS Simone, agent de maitrise à l'école maternelle, qui est en congé maladie depuis le 28 septembre 2019, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021.

N° 2020 / 53

INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE JOURNAL « LA VIE CORRÉZIENNE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par la rédaction du journal « La vie corrézienne », en date du 3 juin 2020. Le journal propose une insertion publicitaire dans l'édition « La Corrèze de villages en villages », moyennant une participation allant de 310 € à 1960 €.

Cette proposition est justifiée par, d'une part un projet de promotion de la commune auprès des lecteurs, mais aussi pour surmonter la crise économique provoquée par le Covid19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le montant des participations :

- **Ne souhaite pas donner suite à la proposition.**

AFFAIRES DIVERSES

✓ Monsieur Alain FORETNEGRE déplore le départ de la commune de l'Entreprise TP Rivière qui selon lui, serait dû au manque de soutien de la commune qui ne l'aurait pas suffisamment fait travailler. Il regrette qu'il y ait eu systématiquement mise en concurrence des entreprises dans les domaines qui le concernait.

Monsieur le Maire rétorque que Monsieur Rivière lui a indiqué personnellement que son départ de Saint Privat n'était pas lié à ce problème, mais plutôt au montant de la mise en vente des locaux que l'entreprise occupe à Jarrigoux... Proposition trop onéreuse pour lui.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que l'entreprise Rivière a effectué plusieurs chantiers pour la commune et notamment : les raccordements des branchements eaux usées maisons Crémoux, Chassagne, Le Floch route Neuve, la mise aux normes des raccordements eaux usées du logement de l'école maternelle, la réfection de l'accès à la laverie Pouget rue de Bellevue.

✓ Camping :

Le problème des consommations électriques du camping et du complexe sportif est à nouveau soulevé. Il n'y a qu'un compteur et les factures sont imputées sur le camping. Il serait judicieux d'installer des sous compteurs qui permettraient d'affecter les consommations à chaque service (problème à résoudre).

✓ Nettoyage des toitures des chalets :

Monsieur le Maire signale qu'il est urgent de prévoir le nettoyage des toitures des chalets du camping qui sont, par endroit, recouverts de mousse. Il faut prévoir les travaux nécessaires avec le service technique.

✓ Information à faire concernant les fournisseurs de la cantine :

Monsieur le Maire signale qu'à l'occasion de la réunion de la caisse des écoles, il a été signalé un manque de communication lié à la qualité des produits Bio servis à la cantine scolaire. Cette information est de nature à intéresser de nombreux parents d'élèves, soucieux des repas servis à leurs enfants. Or, la commune fait de gros efforts en la matière, ce qui mérite d'être signalé aux familles. Monsieur le Maire suggère que l'information soit faite sur le site de la commune, ainsi que sur le panneau d'affichage devant l'école.

✓ Maison de santé :

Monsieur le Maire dresse le bilan des dernières évolutions importantes du projet :

- 15 juin 2020 : la commission régionale a émis un avis favorable,
- 19 juin 2020 : lancement de la consultation des maitres d'œuvre avec réponses attendues pour le 24 juillet 2020. 2 médecins sont pressentis à l'heure actuelle : Dr Turon et Dr Claux.
- Subventions : DETR État : 150000 € - Les autres subventions cumulées Région, Département, FEADER (Europe) doivent nous permettre d'atteindre un taux d'aides de 80% sur un montant prévisionnel de travaux d'environ 900000 €.
- Début des travaux pour 2021.

✓ Conseil communautaire :

Il devrait se tenir le 09 juillet avec réunion préalable le 06 juillet à l'attention des nouveaux élus.

✓ Commission adressage :

La commission des travaux doit reprendre le projet afin de commander les plaques de rues et les numéros de maison. Il est nécessaire de programmer une réunion au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Liste des Conseillers municipaux :